

---

**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 26 FÉVRIER 2025**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX FEVRIER A DIX HEURES,**

Se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la mairie de la commune de Théoule-sur-Mer (06590), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA— Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD - Sylvie BLANC**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Guillaume DECARD - Michel FELIX - Isabelle MARTEL - Charles MARCHAND - Martine BOUVARD –**

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**Frédéric MASQUELIER a donné procuration à Sylvie BLANC**

**Mireille ANILLO a donné procuration à Jean-François MOISSIN**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve STEINMETZ**

.....\*.....

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de séance du 9 décembre 2024,
- Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations,
- Remise du rapport d'activité 2024 du S.M.G.S.E.

## Accueil et introduction

Préalablement à l'ouverture de la séance du Comité syndical, Monsieur le Président, Georges BOTELLA, remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il salue également la venue de Monsieur Gilles PARODI, Chef du service des parcs naturels départementaux du Conseil départemental des Alpes Maritimes. Il félicite le travail mené conjointement notamment par le biais d'actions communes et souhaite tendre davantage vers une harmonisation de la signalétique de l'Espace naturel sensible du conservatoire de l'Estérel, avec le Grand Site de l'Estérel. L'objectif étant d'accéder à une communication globalisée en matière de signalétique, de sécuriser les flux et de permettre au grand public de mieux s'orienter dans le massif de l'Estérel.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, celui-ci n'appelant pas de remarques particulières.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, ouvre la séance du Comité Syndical à 10h07.

Monsieur le directeur général, Guillaume JUBLOT, procède à l'appel des membres délégués. Le quorum est valablement atteint. Le Comité syndical peut valablement délibérer. Le secrétaire de séance est nommé. Il s'agit d'Eve STEINMETZ.

Ordre du jour n° 1	2025-001	Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)
-----------------------	----------	--

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA**, aborde le point numéro un relatif à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

**Monsieur Georges BOTELLA** précise que le budget du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.) est équilibré en fonctionnement et en investissement. La principale collectivité contributrice est la commune de Fréjus, en raison de son nombre d'habitants.

Monsieur Guillaume JUBLOT intervient et dit « qu'entre 2024 et 2025, la population DGF du territoire a évolué de 1,58% soit plus de quatre fois la moyenne nationale (0,35%) et elle dépasse pour la première fois le seuil de 200.000 habitants. Douze des quinze communes voient leur population progresser. »

**Monsieur Georges BOTELLA** rappelle que la stratégie du Grand Site a pour objet de répondre au mieux à l'accueil du grand public sur le site classé, de réguler les flux touristiques et de maîtriser un tourisme raisonné et durable.

Monsieur Gilles PARODI prend la parole et dit que les éco-compteurs installés sur le Territoire comptabilisent environ 3 millions de visiteurs par an. Ces flux entraînent des problématiques diverses liées notamment au ramassage des déchets laissés par le public dans l'espace naturel. Il évoque aussi des problématiques liées à l'hygiène des animaux domestiques (ramassage de leurs excréments). L'état des lieux, notamment au niveau de l'hygiène, fluctue avec la fréquentation.

La fréquentation du massif engendra forcément des demandes d'équipement typés péri urbains tels que des toilettes sèches, à installer à l'entrée des parcs.

**Madame Sylvie BLANC**, adjointe à la mairie de Saint-Raphaël souhaite avoir un éclaircissement au sujet des toilettes sèches qui, selon les dires de l'ONF, auraient été fermés sur la Commune de Puget-sur-Argens pour absence de nettoyage !

**Monsieur Jean-François MOISSIN**, adjoint à la mairie de Puget-sur-Argens répond en disant que la Commune venait tout juste de faire la réception de ces toilettes sèches. Il précise que la mise en service n'avait pas encore été effectuée. Il remercie les équipes du S.M.G.S.E de cette installation, car cela répond à un besoin permanent de la population.

**Madame Eve Steinmetz, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, prend la parole et dit que la Commune de Roquebrune-sur-Argens est équipée de deux toilettes sèches, un au niveau du Blavet et un autre, récemment installé le long du lac. Ces aménagements sont quotidiennement utilisés par les promeneurs.

**Monsieur Georges BOTELLA** rappelle que l'un des défis majeurs en matière d'aménagement concerne la forêt domaniale de l'Estérel (6000 hectares), gérée par l'Office Nationale des Forêts. En tant que propriété de l'Etat, les aménagements y sont très réglementés.

L'Estérel étant attractif, l'objectif est de veiller à accueillir le grand public sur un site classé et fréquenté dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, il est actuellement mis en œuvre le schéma d'accueil du public.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente un budget stabilisé. Les recettes sont stabilisées par les cotisations, les participations et les subventions.

Le taux d'épargne est correct. Depuis 2 ans, les investissements du Syndicat s'élèvent à 1 million d'euros environ chaque année, et le S.M.G.S.E. peut continuer à investir grâce au résultat réalisé ces deux dernières années.

**Monsieur Georges BOTELLA** rappelle qu'il y a quatre ans, en 2021, le Syndicat a souscrit un emprunt « prêt relais » pour financer normalement des investissements, mais qui en finalité a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Guillaume JUBLOT précise qu'aujourd'hui, les comptes ont été apurés. Ils sont sincères et la dette est maîtrisée avec une capacité de désendettement correcte de 6,5 ans qui est proche de la moyenne du secteur public local.

**Monsieur Georges BOTELLA** rappelle que le Syndicat est entré dans un projet Grand Site, en cours de labellisation. La labellisation devrait être obtenue en 2025 voire tout début 2026.

Pourquoi un grand Site ? Un Grand Site de France est un label décerné par l'Etat à un site soumis à une forte fréquentation touristique. IL convient d'encadrer cette fréquentation par la mise en œuvre d'une politique de préservation.

**Monsieur Gilles PARODI** prend la parole et confirme que le volet « réglementation » revêt toute son importance, et notamment l'affichage du règlement. En effet, pour faire appliquer la réglementation, celle-ci doit être affichée. Ce sera donc la prochaine étape à mettre en place au niveau du massif de l'Estérel.

**Monsieur Georges BOTELLA** reprend la parole et cite les différentes opérations qui seront menées pour l'année 2025 et inscrites au Rapport d'Orientations Budgétaires.

**Monsieur Georges BOTELLA** demande à Monsieur Gilles PARODI de pouvoir obtenir les chiffres de fréquentation des éco-compteurs au niveau des Alpes-Maritimes en termes de fréquentation. Cette demande est approuvée.

En matière d'outils de communication, Monsieur Georges BOTELLA reprend les actions inscrites au Rapport d'Orientations Budgétaires, comme notamment la mise en place de « sorties nature » dans l'Estérel, l'organisation de journées à thème avec le grand public (sorties géologie, découverte de la faune et de la flore, etc..). Madame Coryse TOURDOT, Directrice adjointe du Syndicat, confirme que cela a bien été budgété.

Madame Stéphanie CUNY PONTIER, Cheffe du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel répond en disant qu'il a été demandé à un géologue et à un naturaliste de faire une proposition de programme sur le territoire.

Monsieur Gilles PARODI précise que ce type d'action est déjà mise en place dans les parcs départementaux des Alpes-Maritimes afin de valoriser l'ensemble du patrimoine naturel et culturel.

**Monsieur Georges BOTELLA** souhaiterait que ces manifestations soient organisées dès le printemps, durant les vacances scolaires et les weekends prolongés puis à partir du mois de septembre.

**Monsieur Georges BOTELLA** poursuit en disant que la fête du Grand Site de l'Estérel se déroulera cette année à Roquebrune-sur-Argens le dimanche 28 septembre et rappelle qu'il est important de bien communiquer en amont pour informer et sensibiliser le public. Il n'est pas question de mettre sous cloche l'Estérel, mais bien de le faire découvrir au grand public.

Une campagne de réunions publiques est également prévue et **Monsieur Georges BOTELLA** rappelle son souhait d'y voir associer les associations, les marcheurs, les randonneurs, les loueurs de vélos, les professionnels du tourisme... l'ensemble des personnes fréquentant le massif de l'Estérel afin de leur expliquer ce qu'est un grand site et qu'ils puissent se faire le relais.

Monsieur Guillaume JUBLOT intervient en disant que le Syndicat avait prévu la distribution d'un document expliquant au grand public les enjeux d'un Grand Site. Ce livrable, d'une dizaine de pages environ, aurait été distribué sur l'ensemble du territoire. Cependant, dans le cadre de la sobriété budgétaire, cette opération a été annulée.

Enfin, **Monsieur Georges BOTELLA** précise qu'une charte des manifestations vient d'être votée. Le S.M.G.S.E. a pour rôle principal de centraliser les manifestations organisées par l'ensemble des Communes sur le Grand Site. Cette charte fixe le cadre et permet de ne pas multiplier les événements.

**Madame Sylvie BLANC** intervient et dit que le service des sports et le service culturel émettent des réserves quant à cette charte des manifestations

Madame Stéphanie CUNY PONTIER intervient et dit qu'il n'y a rien de restrictif.

**Monsieur Christophe CHIOCCA**, vice-Président du Syndicat ajoute que cette charte est mise en application sur la commune de Fréjus et que chaque commune a été consultée pour établir la charte. Les services se sont bien approprié son fonctionnement. Cette charte a joué un rôle décisionnaire lors de la commission supérieure et le sera pour le label.

**Monsieur Georges BOTELLA** évoque un autre point important : le renouvellement de « l'opération navettes » sur la Commune de Saint Raphaël afin d'accéder au col Notre Dame. Trois navettes de 19 places seront mises en circulation pour traverser l'Estérel tous les weekends et jours fériés

**Madame Sylvie BLANC** intervient et évoque une problématique lors de la journée de la fête traditionnelle de la Sainte Baume.



Madame Stéphanie CUNY PONTIER répond en disant que la navette ne sera pas mise en circulation à cette date, le 4 mai 2025.

Afin d'éclairer le comité syndical dans le cadre du débat d'orientations budgétaires Monsieur Guillaume JUBLOT intervient en disant qu'une réunion à la demande du Maire de Saint-Raphaël s'est tenue le 12 février dernier dans son bureau à laquelle le syndicat était représenté par son président Monsieur Georges BOTELLA et son directeur général en présence du Directeur de cabinet du maire de Saint Raphaël, Jean Albert CHIEZE, la Directrice de cabinet du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, Valérie ALLEGRE et de la Directrice générale des Services de la commune de Saint Raphaël, Christine BOURBON où il a été décidé d'une réunion postérieure à celle-ci afin, le 6 mars prochain, pour permettre à l'exécutif de décider de maintenir ou non le marché des navettes sous la direction du Syndicat (prise en charge financière de cette navette), et de décider la prise en charge du marché soit par les services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, soit par le S.M.G.S.E.

Monsieur Guillaume JUBLOT rappelle que le S.M.G.S.E. a prévu une enveloppe budgétaire pour cette opération ce qui représente une augmentation du budget de fonctionnement du Syndicat d'environ 3,4 % et précise que si cette dépense est prise en charge par Estérel Côte d'Azur Agglomération, le budget du Syndicat ne subira pas d'augmentation. La décision sera communiquée après la réunion du 6 mars prochain.

**Monsieur Georges BOTELLA** intervient en disant que Monsieur le Maire de Saint-Raphaël est d'accord pour mettre en place cette opération sur sa commune. Il rappelle également que cette opération a récolté un franc succès l'année dernière, il y a une vraie demande de la part du grand public à emprunter ces navettes afin de faire reculer la place de la voiture au sein du massif.

**Monsieur Georges BOTELLA** évoque un autre point, ouvert à la discussion : doit-on rendre payante ces navettes ? L'année dernière, ces navettes collectives étaient empruntées gratuitement.

Il rappelle que ce sont les élus qui seront décideurs. Il fera cette proposition au Maire de Saint-Raphaël.

Monsieur Gilles PARODI apporte son expertise et dit que généralement, la mise en circulation de ces navettes est gratuite afin de désengorger les centres historiques. L'objectif étant d'amener le grand public sur les sites pour visiter et consommer.

**Madame Sylvie BLANC et Madame Eve STEINMETZ** répondent que le grand public pourrait prendre à sa charge une participation financière symbolique pour utiliser ces navettes.

**Monsieur Georges BOTELLA** rappelle que la compétence transport est une compétence « agglomération ». Il faudra donc se rapprocher de la structure Estérel Côte d'Azur Agglomération pour étudier cette proposition.

Le S.M.G.S.E., dont le financement émane de l'ensemble des communes, rappelle qu'il est prêt budgétairement à prendre en charge cette dépense. Il rappelle que les navettes circulent principalement sur la commune de Saint-Raphaël, qui fait partie du Grand Site et que cette commune s'inscrit dans un projet de territoire.

**Madame Sylvie BLANC** souhaiterait obtenir une ventilation des opérations réalisées sur chaque Commune.

**Monsieur Georges BOTELLA** répond que cette ventilation est équilibrée et que les investissements réalisés par le Syndicat sont répartis sur l'ensemble des Communes dans le cadre d'un projet de territoire.

Pour clore le débat, **Monsieur Georges BOTELLA** demande si l'ensemble des membres présents est d'accord pour continuer à mettre en place l'opération navettes de l'Estérel, toujours à titre expérimental pour l'année 2025, puis étudier après 2026 pour une éventuelle tarification symbolique. L'ensemble de l'assemblée est d'accord.

Il n'y a pas d'autres commentaires.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires réalisé ci-dessus.

Ordre du jour n° 2	2025-002	Animation PIDAF Estérel : Demande d'une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025
-----------------------	----------	--

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**SOLLICITE** l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 15.000,00 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 30.000,00 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2025,

**S'ENGAGE** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Ordre du jour n° 3	2025-003	GARDE REGIONALE FORESTIERE : Demande d'une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025
-----------------------	----------	---

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**SOLLICITE** l'attribution d'aides publiques auprès de la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 34.800 euros correspondant à 80 % du montant total estimé de l'opération s'élevant à 43.500 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière.

**S'ENGAGE** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

**CERTIFIE** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

**S'ENGAGE** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet



Ordre du jour n° 4	2025-004	<b>GARDE REGIONALE FORESTIERE – Création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025</b>
-----------------------	----------	--

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la création de quatre emplois non permanents de catégorie C telle que décrite ci-dessus,

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents.

Ordre du jour n° 5	2025-005	<b>Soutien en ingénierie aux démarches Opération Grand Site dans le cadre du projet Grand Site de France – Massif de l'Estérel auprès de la DREAL PACA pour l'année 2025</b>
-----------------------	----------	--

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DREAL PACA, en reconnaissant son importance pour le renforcement des compétences et l'animation nécessaires au Projet Grand Site de France Estérel,

**SOLLICITE** un montant de 60.000 € de subvention de fonctionnement pour la prise en charge du poste de cheffe de projet Grand Site Massif Estérel, la formation paysage de deux agents du Syndicat, renforçant leur expertise dans les domaines clés du projet et la réalisation de trois schémas d'intention pour guider les aménagements paysagers,

**AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et le dépôt de cette demande de subvention,

**PREND ACTE** de l'approbation des projets et du programme d'actions lors du Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site du 1er octobre 2024, validés par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 7 novembre 2024,

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions décrites dans cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25.

Fait à Fréjus, le 06 mars 2025.

LE PRÉSIDENT  
SYNDICAT MIXTE  
DU  
GRAND SITE  
DE L'ESTEREL  
Georges BOTELLA

Le SECRETAIRE DE SEANCE

Eve STEINMETZ